



# Avis de Course

## Régate « Coupe du GRENOC »

### Dimanche 27 Avril 2014

organisée par Le Centre Nautique de Roscanvel.



### 1) Règles

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2012-2016*
- les règlements fédéraux,
- les règles de classe des séries monotypes lorsqu'elles s'appliquent,
- le RIPAM (règles spécifiques et règles de route lorsqu'elles s'appliquent),
- les Annexes aux IC type FFV, annexes permanentes du GCI,
- le présent Avis de Course,
- les Instructions de Course spécifiques, les Annexes et les éventuels avenants..

### 2) Publicité

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3) Admissibilité et Inscription :

- monocoques habitables armés pour une navigation dans la zone **< 6 milles**,
- équipés d'un émetteur/récepteur VHF **OUI**
- équipés d'un moteur adapté avec le carburant nécessaire pour naviguer à une vitesse au moins égale à 4 noeuds sur 20 milles **OUI**
- classes du Guide HN-OSIRIS admises :

**A , B, C, D , E , F , G , L , R1 , R2 , R3 et R4**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

**IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR  
INTERNET AVANT LE JEUDI 24 AVRIL (gci-brest.chez-alice.fr)  
LE FORMULAIRE EST EN LIGNE**

- le montant des frais d'inscription est fixé à **20,00 €**,
- il est possible (même souhaitable) de réaliser une pré-inscription par internet.

Il suffit de renseigner le formulaire mis en ligne sur le site du **GCI**

- les Instructions de Courses seront disponibles au **Bureau du GCI** le samedi 26 avril, de 17h00 à 19h00, après confirmation de l'inscription.

**4) programme des courses :**

<u>Date</u>	<u>Heure du 1er signal d'avertissement</u>
27/04/14	11h00 à proximité du Banc du Corbeau pour des parcours de type « Côtier »

Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

**5) Classements :**

- les classements se feront selon la formule **temps sur temps** du Handicap National,
- la composition des flottes de course sera définie à l'inscription.
- le système de points sera celui du système H du Guide HN.(modif.A4 RCV),
- sauf modification par les Instructions de Course, le départage des ex-æquo sera fait en conformité à A8 des RCV.

**6) Communication Radio : VFH Canal 15**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**7) Décharge de responsabilité**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **8) Assurance**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## **9) Résultats :**

les résultats de cette épreuve seront intégrés aux championnats suivants :

Championnats du GCI et Classement national des croiseurs

## **10) Informations complémentaires très importantes :**

Suite aux difficultés rémanentes rencontrées par les responsables pour créer les régates (Préinscriptions au dernier moment, pas de préinscription et même déclaration au Bateau Comité !..) Il a été décidé à l'unanimité des représentants des Clubs à l'AG du G.C.I de rendre la préinscription OBLIGATOIRE avant le Mercredi soir pour les courses du samedi et jeudi soir pour les courses du Dimanche .A défaut, une majoration de 5€ sera exigée .Il est possible que le skipper ne soit pas en mesure de nommer tout son équipage  
L'ESSENTIEL POUR LA CREATION DE LA REGATE ETANT LA PRECISION  
CONCERNANT LE BATEAU AVEC SA CARTE HN OSIRIS VALIDE , ET LUI-MEME .  
L'équipage pourra être complète lors de l'inscription . LA LICENCE EST OBLIGATOIRE ;

**La proclamation des résultats se fera le  
Dimanche 27 Avril à 17h30  
au Fortin du Port à Roscanvel**